



## **Symposium sur la Convention Européenne sur le paysage**

**Strasbourg, 26 novembre 2019**

### **Discours d'ouverture**

**Gabriella-Battaini-Dragoni,  
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe**

Madame la Présidente,  
Madame Laille,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse d'ouvrir les travaux de ces Journées nationales sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en France, et je remercie bien vivement le Ministère français de la transition écologique et solidaire, de son grand intérêt pour les travaux menés en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de son constant soutien aux travaux entrepris.

Premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage, la Convention est à présent ratifiée par 39 Etats membres du Conseil de l'Europe. Elle répond aux grands enjeux de l'Organisation en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'état de droit, dans une perspective de développement durable.

Ses Etats signataires se sont en effet déclarés « soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement ».

Je rappelle que la France a joué un rôle pionnier en matière de paysage et que les politiques publiques développées depuis plusieurs années, sont connues et reconnues au niveau international. La France a par ailleurs inscrit en 2016 la définition donnée par la Convention européenne du paysage au paysage dans sa législation, et nous mesurons l'importance du travail accompli pour promouvoir des politiques publiques soucieuses de la qualité du cadre de vie.

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe en charge de la Convention se réjouit ainsi d'avoir collaboré avec vous à la préparation du Programme de ces Journées, et nous remercions tout particulièrement Madame Laille, représentante du Ministère de la transition écologique et

solidaire, ainsi que M. Julien Transy, Représentant national pour la mise en œuvre de la Convention au sein de ce Ministère, de leur coopération.

Nos remerciements vont également aux représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord et du Collectif Paysages de l'après-pétrole, qui ont œuvré aux côtés du Ministère, pour que ces Journées rencontrent un grand succès.

Nous souhaitons également la bienvenue aux orateurs ainsi qu'aux participants, venus de plusieurs Etats.

Le sous-titre de cette rencontre est évocateur :

« Paysages d'ici et d'ailleurs : regards croisés sur quelques démarches paysagères à différentes échelles, de part et d'autre des frontières ».

Dans l'organisation intergouvernementale qui est la nôtre, il s'agit effectivement de croiser les regards, de connaître les politiques et les pratiques développées dans d'autres Etats, et de promouvoir la coopération internationale, ceci afin de promouvoir des politiques publiques susceptibles de répondre aux aspirations et demandes des populations quant à des paysages de qualité.

Tel est le rôle des travaux développés dans le cadre du Programme de travail de la Convention européenne du paysage, qui vous sera présenté par Mme Maguelonne Déjeant-Pons, Secrétaire exécutive de cette Convention.

Deux recommandations fondamentales, contribuant à la mise en œuvre de la Convention et récemment adoptées par le Comité de Ministres (le 16 octobre 2019), seront tout spécialement évoquées : l'une a trait au devenir du paysage dans les territoires ruraux en transition énergétique, agricole et démographique, et l'autre a trait à la participation du public, considérant les liens étroits qui existent et se manifestent entre les questions de paysage et de démocratie.

La Convention européenne du paysage est à présent bien connue ; des avancées remarquables ont été réalisées dans les politiques publiques afin de prendre en compte les dispositions qu'elle énonce.

Ce travail, qui s'inscrit dans la durée, contribue à apporter des réponses aux grandes préoccupations qui mobilisent de plus en plus nos sociétés : changements climatiques ; expansion urbaine ; exode rural ; qualité de l'environnement ; alimentation saine ; érosion de la biodiversité ; qualité du cadre de vie, avec ses dimensions tant naturelles que culturelles... Ces Journées permettront d'entendre les présentations :

- des représentants du Ministère de la transition écologique et solidaire de la France, sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage ;
- des orateurs de la Suisse et de la Hongrie, sur les Stratégies nationales adoptées en faveur du paysage, en considération tout particulièrement de la contribution de l'agriculture à la qualité des paysages ; et

- d'autres intervenants français, qui présenteront les outils des politiques agro-sylvo-paysagère.

La mise en réseau des acteurs du paysage étant essentielle, nous serons également très intéressés de mieux connaître les expériences menées en Belgique, dans la Région wallonne.

Nous remercions par avance les représentants du Parc naturel régional des Vosges du Nord de leur intérêt à vous faire part, demain, de leur grande expérience en matière de protection, gestion et aménagement du paysage, ceci dans un cadre d'exception que vous aurez grand plaisir à découvrir.